

**Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Déposé / Reçu le**Réservé
au
Moniteur
belge***26006628*****08 JAN, 2026**au greffe du tribunal de l'entreprise
françophone de Bruxelles
GreffeN° d'entreprise : **0542 773 495****Nom**(en entier) : **BABYMOOV BENELUX**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Square de l'Atomium 1, bte 85 - 1020 Bruxelles****Objet de l'acte : Fin de mandat d'un administrateur**

EXTRAIT DES RESOLUTIONS ECRITES DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 6 DECEMBRE 2025

L'actionnaire unique de la Société (l'« Actionnaire ») :

(…)

Prend les décisions suivantes, conformément à l'article 5:85 du Code des sociétés et des associations :

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de mettre un terme au mandat de Madame Sandrine Monestier en sa qualité d'administrateur de la Société, et ce, avec effet au 6 décembre 2025.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique donne procuration à Me Thibault Grégoire et Me Loïc Ackermans, faisant éléction de domicile au cabinet d'avocats 'van Cutsem – Wittamer – Marnef, dont les bureaux sont situés à 1050 Bruxelles, avenue Louise 235, chacun avec pouvoir d'agir séparément et avec pouvoir de substitution à tout autre avocat dudit cabinet, afin de procéder aux formalités en vue de la publication des résolutions susmentionnées aux annexes du Moniteur belge, et signer tous documents à cet effet.

Pour extrait conforme,

Loïc Ackermans,
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/01/2026 - Annexes du Moniteur belge